

## Crédit de Fr. 225'000.- pour du mobilier scolaire à l'Ecole primaire

### 1. PREAMBULE

Des chaises d'écoliers de la 2<sup>e</sup> génération (années 80 à 90) doivent être remplacées. Les pièces de rechange du système axial n'existent plus et leur remplacement devient problématique. L'augmentation des effectifs, la grandeur des classes et la détérioration de bancs qui datent de plus de 30 ans postulent l'acquisition de bancs à une ou deux places. Les pupitres des années 60 de certains enseignants n'ont pas été renouvelés, priorité a été donnée, jusqu'à présent, à l'acquisition de mobilier pour les élèves.

Le budget de fonctionnement de l'école ne peut pas supporter une dépense d'une telle ampleur sur une courte durée.

Remarque : le stock actuel de chaises et de bancs se monte à l'équivalent d'une demi-classe (10 élèves) et devrait suffire à gérer l'arrivée d'éventuels élèves au cours du 2<sup>e</sup> semestre de l'année scolaire 2013-2014.

Cette forme de gestion a été voulue par la direction de l'Ecole afin de maîtriser l'harmonie de l'équipement en mobilier.

### 2. DEMANDE DE CREDIT

La demande de crédit est détaillée comme suit et basée sur une enquête auprès des 42 titulaires des classes 3P à 8P.

- 80 bancs à une place :	Fr. 58'000.-
- 50 bancs à deux places :	Fr. 53'000.-
- 85 chaises à petit placet :	Fr. 19'500.-
- 225 chaises à grand placet :	Fr. 55'500.-
- 12 pupitres :	Fr. 38'400.-
- 3 chaises d'enseignants :	Fr. 600.-
Total net :	<b>Fr. 225'000.-</b>

### 3. FINANCEMENT

Le crédit demandé n'est pas prévu au plan financier des investissements 2014. Il sera financé par voie d'emprunt dont la charge financière annuelle maximale (intérêts 3 % et amortissement 10 %) s'élèvera à Fr. 29'250.-.

### 4. PREAVIS DES COMMISSIONS ET CONCLUSION

Le Conseil communal invite le Conseil de Ville à suivre sa proposition et à accepter le crédit de Fr. 225'000.- que la Commission de l'école primaire et la Commission des finances ont préavisé favorablement.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le président :

La chancelière :

Pierre Kohler

Edith Cuttat Gyger

## ARRETE DU CONSEIL DE VILLE

---

Le Conseil de Ville de la Commune municipale de Delémont

- vu :
  - le rapport du Conseil communal du 12 mai 2014 ;
  - les dispositions de l'art. 29, al. 18 et 22 du Règlement d'organisation de la Commune municipale ;
  - le préavis favorable de la Commission de l'école primaire et de la Commission des finances ;
- sur proposition du Conseil communal ;

### **arrête**

1. Le crédit de Fr. 225'000.- pour du mobilier scolaire à l'Ecole primaire est accepté.
2. Ce crédit est financé par voie d'emprunt.
3. Cette décision est soumise au référendum facultatif.

AU NOM DU CONSEIL DE VILLE

Le président :

La chancelière :

Pierre Chételat

Edith Cuttat Gyger

Delémont, le 26 mai 2014